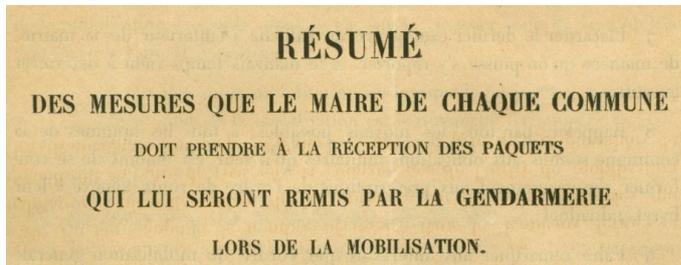
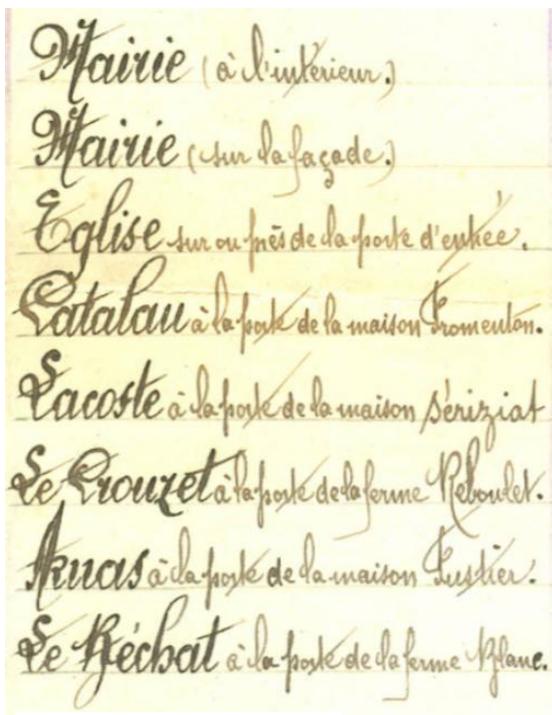


## Partir pour ne jamais revenir ? Approche de la Première Guerre mondiale dans notre commune.



Quel sujet choisir pour ce nouveau bulletin municipal ? Je choisis, j'hésite, je tergiverse... Recherchant toujours cette veine historique qu'essaient d'atteindre mes articles, je me rends à la mairie

consulter d'éventuelles archives. Grande fut ma surprise de tomber sur un dossier 1914-1918. Qu'allais-je y trouver ? Je n'en avais alors pas la moindre idée mais je me suis lancé dans le décryptage de ces documents centenaires pour la plupart. Ainsi, cette année, plus qu'une simple retranscription de fait, mon article sera le récit d'une véritable péripétie au cours de laquelle j'ai eu de nombreuses surprises et où je fus parfois véritablement parcouru d'un frisson d'enthousiasme historique.



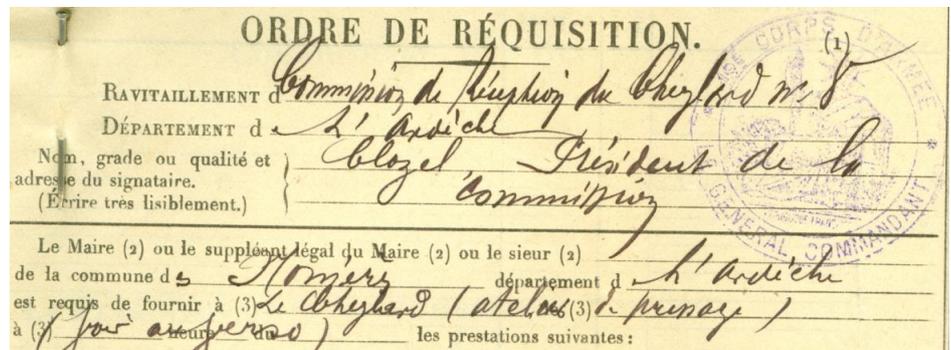
Lieu d'affichages des annonces

Pour commencer, une petite précision. On délimite logiquement la guerre par les dates de déclaration de guerre et d'armistice mais en réalité, on s'intéressera ici plutôt sur el temps de la guerre c'est-à-dire du jusqu'en 1921 où la guerre prend véritablement fin (retour des prisonniers, dernières démobilisations, fin du rationnement, etc). C'est pourquoi nous parlerons des faits dans toutes cette période. Autre précision, les billets, décrets, décisions que nous allons citer par la suite sont à saisir dans toutes leur richesse historique et historiographique : faits – propagande – application – conséquences. Mon article se structure en trois : analyse globale et

anecdotes ou remarques sur divers documents trouvés, présentation et regard historique porté sur certains télégrammes, compte rendu sommaire de la construction du monument en hommage aux morts de la commune.

Documents en vrac :

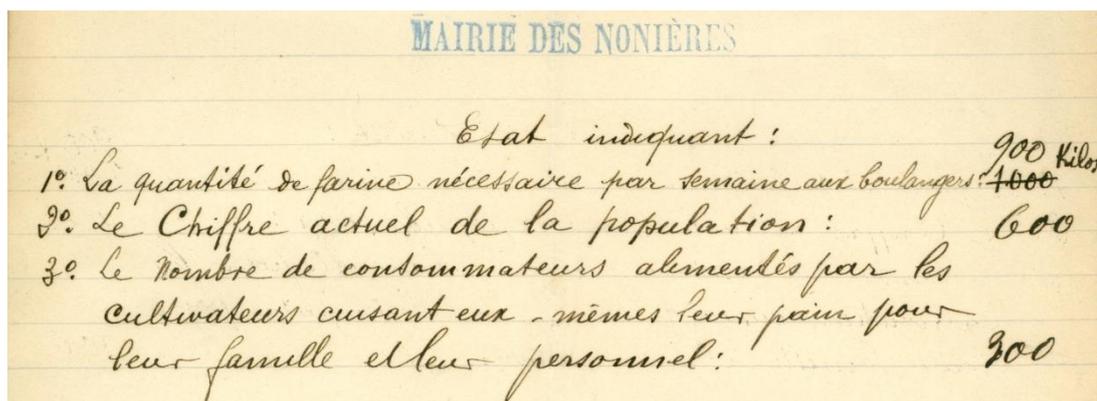
J'ai pu trouver de nombreuses circulaires préfectorales réglementant le ravitaillement notamment en farine, charbon, sucre, pain... mais aussi le prix de ces mêmes produits et d'autres comme la viande, le beurre, l'huile, le fromage, les pâtes,.. , relativement à la situation familiale de l'individu (veuve, famille nombreuse, etc). Ces circulaires sont toujours signées par délégation du préfet. Ces derniers sont au nombre de 6



entre 1914 et 1921: Charles Audry, Michel Maestracci, Georges Duvernoy, Georges Goublet, Jules Gondoin et Jules Fuster.

On a également de nombreuses décisions relatives à l'agriculture dans une France encore profondément rurale et cultivatrice. Ainsi, les réglementations sur l'utilisation des engrais, du soufre, des sulfates est non seulement réglementée mais aussi souvent interdite. Toutefois, comme se fut le cas dans notre commune, quelques dérogations du préfet peuvent être émises. S'agissant de l'agriculture, on découvre également à quel point elle était vitale pour la survie de la « nation en armes » à un point tel que, se rendant compte que la guerre est plus longue que prévue, on avertit le maire par l'intermédiaire du préfet de la décision ministérielle d'accorder plus de permissions aux agriculteurs mobilisés dans une lettre du 3à octobre 1915. .

De nombreux documents concernent le ravitaillement et la réquisition comme la lettre du 23 avril 1915, de J.Clozel alors président de la commission de réception N°8 du Cheylard, informant le maire que 50 brebis ont été importées pour la commune afin d'en retirer de la laine sans omettre toutefois le fait qu'elles devront être rendues après la tonte. On peut encore découvrir dans une lettre du 29 août 1914 de ce même président de la commission de ravitaillement à



monsieur le maire des Nonières un requête de 6000Kg de foin pour le 1<sup>er</sup> septembre au Cheylard payés 7, 5 francs le quintal métrique en précisant que si la requête ne se fait pas à l'amiable, elle se fera sur ordre de réquisition. On demandera ainsi quotidiennement à la commune de participer à l'effort de guerre sans pour autant se limiter au foin mais en touchant également au linge, et au vin.

On dispose des recensements précis opérés sur la commune. Ainsi, sur la réquisition des laines de 1917, on dénombre 7 prestataires pour une quantité totale de 71 100 livres de laine mais le maire ajoute toutefois que 6 personnes manquent à l'appel. Quelques autres exemples de recensements :

- Au début de la guerre, 156 bêtes de race bovine pour 61 propriétaires.
- Le 16 mars 1918, 5 agriculteurs produisent pour la commune 1505 Kg de pommes de terre.
- En 1918 : 14 propriétaires de 6 à 30 moutons pour toute la commune.
- Le 1<sup>er</sup> avril 1918, on dénombre 36 cultivateurs de céréales variés mais le maire précise que beaucoup d'autres ne déclarent rien et que celles déclarées sont « peu dignes de foi ».

Cette dernière remarque nous permet de toucher à un nouveau point historiographique de la Première Guerre mondiale: le mythe de l'Union Sacrée. En effet, depuis l'école primaire, on nous rabâche les oreilles que les soldats sont partis la « fleur au fusil », et que toute la population était derrière eux. C'est en partie faux. Partir à la guerre n'est pas vu d'un bon œil par tout le monde notamment parce que la mobilisation se fait en plein milieu des moissons en août. De plus, la guerre se menant, l'enthousiasme plus ou moins faible ne va pas en se revigorant. Les populations se lassent et ce dès les premiers revers et avis de décès ou de disparitions : la guerre n'est ni courte ni jouée d'avance. C'est avant tout l'Etat-major et le gouvernement qui veulent entretenir ce sentiment d'effervescence nationale.

D'autres documents sont également dans le dossier comme par exemple ceux figurant sur cette liste non exhaustive :

- La réquisition totale des cuirs bovins est levée par décision n°67985/5 du 15 mars 1919 du ministre de la Guerre.
- Le 22 mars 1915, la Commission de réception du Cheylard informe la commune que les porcs doivent être échangés contre des moutons.

- Le 13 août 1914, le maire Rey propose au préfet un sursis d'appel pour A-J-A V, boulanger et alors le seul de la commune étant donc indispensable.
- De multiples décrets fixant les tickets à prix réduits pour la pain pour les « veuves, les orphelins, les vieillards, les éclopés, les femmes en situation ou allaitant »,...

J'ai également pu découvrir de nombreux courriers d'associations requérant des financements :

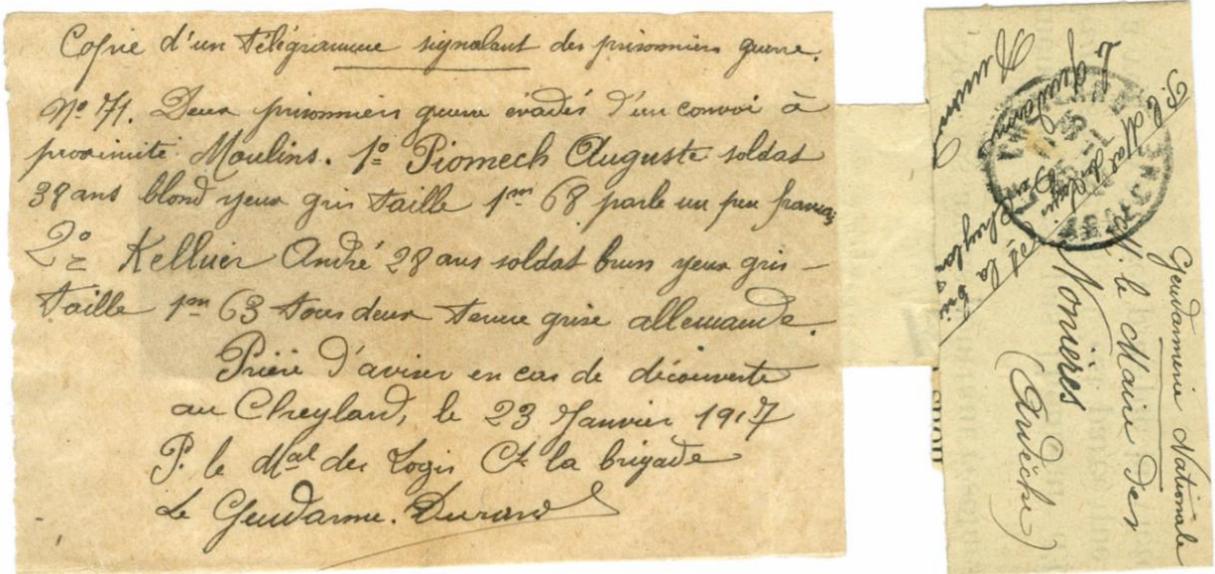
- Le 29 novembre 1915, pour la « journée du poilu » : vente d'insignes, de cartes postales tombola, médailles, bijoux, broches (les débitants de tabac se verront attribué pour « leur dévouement »: pour 100 cartes vendues, 4 offertes ; pour 20 médailles, une médaille ; pour 100 bijoux d'or, un bijou d'or...
- Lettre de l' « Association des dames françaises portant secours aux militaires en cas de guerre et aux civils dans les calamités publiques » fondée en 1879 du 14 août 1914, demandant au Conseil municipal de faire parvenir une somme pour aider nos « valeureux soldats ».

Durant le conflit, le Conseil municipal n'est néanmoins pas dépourvu de ses missions régaliennes. Le maire va ainsi être chargé de délivrer les permis de séjour, d'opérer les mariages (sur décret depuis 1914, on devait offrir gratuitement au nouveaux époux l'ouvrage L'Hygiène et le bonheur), mais aussi de faire, si besoin est, des déclarations de foi pour l'obtention d'allocation ou de permissions comme ce fut par exemple le cas pour L-M D, du 84<sup>ème</sup> RAL qui appartenant à une famille de 6 enfants vivants dont un « mort pour la France », père lui-même de deux enfants vivants et légitimes se voit délivré un certificat en vue de l'application de la loi sur le recrutement de l'armée lui permettant de retourner dans son foyer. Le maire a également du établir la liste des gardes civils de la commune en recensant 15 pour la commune (personnes entre 45 et 55 ans ou bien réformées de moins de 45 ans) qui d'après le décret du 25 août 1915 recevront une indemnité journalière de 2,5 francs, mais avec la possibilité d'être rétribué 5 francs par jour si on reçoit la charge d'une commission spéciale d'inspecteur auxiliaire de police.



Je suis également tombé sur quelques documents un peu atypiques comme la lettre du Gendarme du Cheylard Durand pour prévenir de l'évasion de deux prisonniers allemands, ou bien différentes cartes postales parfois provenant d'un prisonnier de guerre c'est-à-dire les *Kriegsgefangenensendung* mais

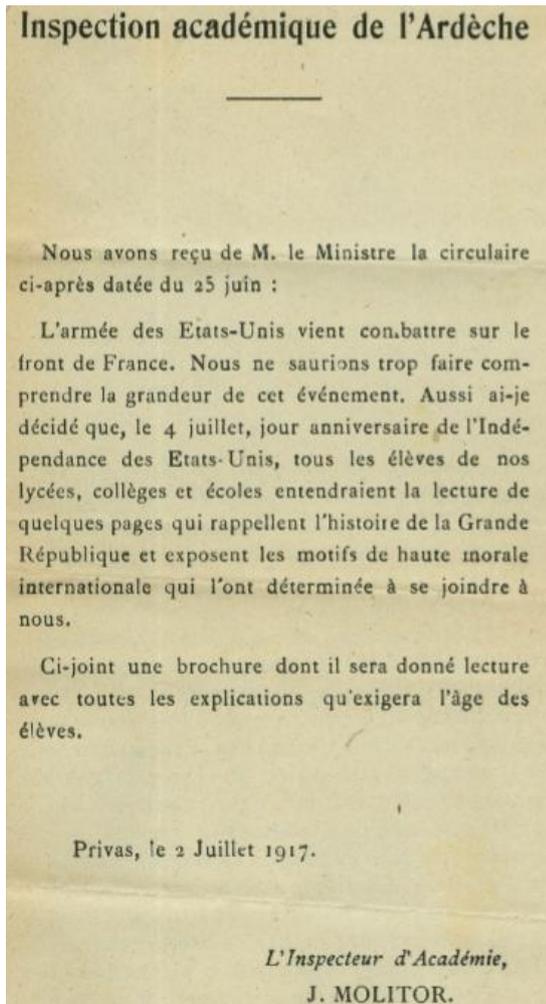
également des tickets de tombola, certainement achetés par la commune, [j'en conclus que nous n'avons rien gagné], au profit de l'armée d'Afrique et des troupes coloniales.



Une multitude de courriers militaires actant de la mort ou de la disparition d'un soldat de la commune étaient également dans ce dossier. Le maire est alors prié de prévenir la famille avec les « meilleurs ménagements possibles ». Ainsi, le 15 octobre 1915, le médecin Major de 1<sup>ère</sup> classe Jullich médecin chef de l'ambulance alpine 2/5 écrit au maire pour le prévenir du décès du soldat V. du 64<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs survenu le 7 septembre 1915 : « le malheureux nous est arrivé dans un état très grave, il avait la jambe gauche sectionnée par un gros éclat d'obus et l'épaule gauche traversée, également, par un éclat d'obus. L'amputation a été soigneusement régularisée à l'ambulance mais malgré tous nos soins, la gravité extrême de ses blessures l'emporta. Je découvre également des dizaines de certificats de décès avec le service effectif, les campagnes, les blessures, les citations et décorations du soldat mort pour la France...



S'agissant des écoles, nous disposons de quelques documents qui sont essentiellement des



décrets ou mesures émanant du ministère de la Guerre. Par exemple, le 7 décembre 1914, l'instituteur envoie une lettre à l'inspecteur de l'académie dans laquelle il lui fait part du fait que « les habitants sont animés de l'esprit de sacrifice et d'espoir », ce qui s'alignent parfaitement avec l'idée d'Union Sacrée développée par les autorités. Par ailleurs, le maire reçoit une lettre le 7 septembre 1914, quelques semaines après le début de la guerre émanant de l' « Amicale des instituteurs et institutrices de l'Ardèche » (signée de la trésorière M<sup>lle</sup> Dussert et du président de l'Amicale, M. C. Dupré) requérant une participation financière de la commune pour mener des actions auprès des soldats et ainsi les aider de près ou de loin. Ou encore, la lettre de l'inspecteur académique du 25 septembre 1915 établissant le nom des institutrices chargées d'assurer l'intérim scolaire à compter de la rentrée, le 1 octobre : M<sup>lle</sup> Chambron pour les garçons et M<sup>lle</sup> Vinson pour les filles.

Pour finir, un document, je dois le dire, assez exceptionnel d'août 1914. Il s'agit d'un télégramme très long relatant les premiers évènements de la guerre : l'enthousiasme dans les deux Chambres du Parlement à Paris, Deschanel qui glorifie Jaurès assassiné la veille, l'Allemagne qui déclare la guerre à la Belgique le 4 août, les députés et sénateurs criant « la France et Vive la République » à tue-tête.

### Télégrammes :

J'ai pu découvrir une multitude de télégrammes couvrant les années 1915 à 1919. Et quelle multitude ! Ce ne sont pas moins de 500 télégrammes que j'ai pu lire, principalement émanant de la préfecture ou de la sous-préfecture après décisions internes ou ministérielles, à titre plus ou moins individuel. En effet, certains télégrammes étaient uniquement destinés à la mairie des Nonières tandis que d'autres étaient pour les communes de la sous-préfecture, du département ou bien encore de France entière.

Qu'y apprend-t-on ?

Ces télégrammes touchent littéralement à tous les sujets de la vie publique et parfois même privée. Par exemple, le télégramme n°10 comportant 39 mots délivré à 10h50 (les dates ne figurent pas sur les télégrammes) demande aux maires de « rappeler aux administrés que dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 mars à 23 heures, l'heure légale sera avancée de 60 minutes et l'heure normale rétablie le 5 octobre ». Hé oui, à l'époque, l'heure d'été était changée sur décret ! Nous sommes en 1919 et c'est seulement la cinquième fois que la population doit avancer les aiguilles des horloges en France depuis la première fois en 1911.

D'autres télégrammes traitent de la fête nationale qui bien que devant être « vivement patriotique » (les monuments doivent être pavés en conséquence), ne devra pas comporter de manifestations présentant un caractère de réjouissance publique, bals, banquets, illuminations et feux d'artifice. Il y a ainsi beaucoup de télégrammes qui se rapportent aux fêtes. C'est le cas par exemple, dans le télégramme n° 901, des fêtes de Noël et du jour de l'an 1919 qui nous apprend que « l'exécution du décret du 1<sup>er</sup> octobre 1918 relatif à la vente et à la consommation de viande de porc est suspendu. La vie quotidienne était guidée par les décrets via ces télégrammes. Le télégramme n° 178 demande ainsi aux maires d'appliquer l'interdiction de la fabrication et de la vente de la pâtisserie fraîche établie par le décret du 8 avril 1917 en précisant que la brioche fine est comprise mais pas le pâté en croute à condition qu'il soit fait avec de la farine réglementaire.

On découvre également les différentes méthodes pour attiser le soutien aux alliés. C'est pourquoi au cours de l'année 1917 (année d'entrée en guerre des Etats-Unis), il faudra le 4 juillet, jour de leur fête nationale, paviser en leur honneur les édifices publics. De même, on pavisera pour l'entrée en guerre à nos côtés « pour défendre la liberté et les droits du peuple » de la Roumanie et de l'Italie.

Les informations sont ainsi multiples, diverses et variées :

- N°91 : les institutrices et instituteurs des écoles publiques et privées doivent lire et commenter le message du président Wilson au Congrès Américain du 8 janvier 1918 (les fameux « 14 points de Wilson »).
- N°481 : des rumeurs courent sur le fait que verser de l'or c'est prolonger la guerre et le conserver c'est en hâter la fin, il faut les dissiper au plus vite.
- N°451 : autorisation pour le mois d'août 1917 à délivrer aux familles des bons de consommations d'essence (10 litres pour 100 personnes maximum).

- N° 295 : pour le jour de l'an est autorisé l'éclairage des magasins jusqu'à 21h30 ; la prohibition éditée ne s'applique pas aux magasins éclairés par le courant électrique produit par énergie hydraulique.
- De la Gendarmerie : une auto découverte couleur foncée abandonnée par 3 ou 4 personnes qui auraient distribué des gâteaux empoisonnés à des enfants.
- N°567 de 1914: « sauf cas exceptionnels prière de ne délivrer aucun sauf-conduit pour Verdun, Toul, Epinal et Belfort ».

INDICATIONS DE RÉCEPTION.		INDICATIONS DE TRANSMISSION.				
Taxe principale.....		Télégramme. 				
Réponse payée.....						
Total.....						
NATURE DU TÉLÉGRAMME ET DESTINATION.	ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
circ. Chexellaw	Truval.	167	42		17.1	
Postes Préfet à maire. Sauf cas très exceptionnels prière ne délivrer aucun sauf-conduit pour Verdun, Toul, Epinal et Belfort						

N° 700. — En vente 183. — Septembre 1913.

AVIS. — Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignant la date et l'heure du dépôt. Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

- N°263 de 1918 : prière de télégraphier au sous-préfet les quantités approximatives de nitrate de soude, sulfate d'ammoniaque et scories de déphosphoration employées chaque année dans notre commune et les quantités employées en 1917.
- N°229 de 1917 : maire des Nonières à sous-préfet de Tournon, « 2750 kilos de charbon de distribué par mes soins à écoles et forges » : avec la mention rajouté par un tiers « est-ce bien 2750 kilogs ? ».
- Le 7 août 1914 soit une semaine après le début de la guerre : « mobilisation, le service n'a pas a eu à agir une seule fois, navire commerce allemand capturé et ramené à Cherbourg, mouilleur des navires allemands coulé par croiseur anglais, Belgrade résiste toujours ».
- N°276 de 1919 : « prière de faire parvenir au préfet d'urgence la liste nominative noms, prénoms, professions des possesseurs d'automobiles de votre commune poids lourds et voitures de tourisme, motocycles et bicyclettes. »

Le monument aux morts de l'Eglise :

Petit avant-propos : le 25 octobre 1919 est promulguée une loi prévoyant le versement d'une subvention de l'Etat pour l'érection d'un monument en hommage aux morts de la commune mais il n'y a en aucun cas d'obligation de construire de tels édifices. Ce sont les communes, les anciens-combattants et les familles et proches des soldats décédés qui sont les maîtres d'ouvrage de la construction des monuments. Ainsi, dans notre commune, ce projet naît en 1920 et mettra deux ans pour se réaliser sous l'initiative du maire de l'époque, Régis Rey. S'inscrivant pleinement dans la volonté politique nationale mais aussi dans l'état d'esprit de la population qui ne veut pas qu'on oublie ses fils, ses pères, ses amis partis.

Parlons tout d'abord du financement de ce projet. Après consultations des contrats, notes et bouts de papiers griffonnés par le maire ne personne, je constate que le monument a été financé par trois moyens principaux :

- La commune participa à hauteur de 400 francs.
- L'Etat donna 91 francs.
- Et surtout diverses souscriptions au cours des messes ou par le biais de dons de la population (une cinquantaine de donateurs détaillés, parfois nommés individuellement, pour toute une famille ou bien une description sommaire (« une jeune fille », « la famille d'un soldat mort », « une famille à 4 poilus »)) qui s'élevèrent à 1039 francs

Il est notifié une autre entrée d'argent de 400 francs d'origine assez mystérieuse... (un nom est inscrit mais demeure illisible, une autre quête également). Ainsi, les recettes s'élèvent à 1930 francs. Problème, les dépenses atteignent elles dans le même temps 1990,90 francs... L'Eglise s'engage alors à payer la différence de 60,9 francs.

Mais quelles sont les composantes du coût total du monument ?

Tout d'abord, il y a les 1560 francs dus à la marbrerie « Joseph Preti » de Lamastre avec qui un contrat de gré à gré est rédigé le 7 septembre 1922 après établissement d'un devis le 7 décembre 1920. Par ailleurs, la statue et son port représentent un coût de 388,15 francs. En effet, cette statue de Jeanne d'Arc n'était disponible que dans une seule entreprise : « Cazes-Bonneton » au Puy avec qui le contrat est établi au cours du mois d'août 1921 entre l'établissement et le curé de l'Eglise paroissiale des Nonières, le Père Chaussinand. Ensuite, pour la somme de 15 francs, l'entreprise locale de maçonnerie Fay réalisa l'assemblage des différentes pièces. Il y a également les frais de timbres pour contrats ou enregistrements à hauteur de 27,75 francs. Pour finir, il faut prendre en compte tous les frais de transports des différentes composantes (marbrerie, obus,...).

Mais ce moment contient également deux obus de 220 et ce grâce à la décision ministérielle 43026/A émise le 14 mars 1921. Dans une lettre précisant l'effectivité de cette décision, le directeur de cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux finances donne à la commune à titre de trophée de guerre les deux obus de 220 qui devront être acheminés aux frais de la commune depuis l'entrepôt de réserve de Chemilly (Yonne). Le Lieutenant Colonel Quantin supervisant les opérations de cet entrepôt de réserve renvoie alors une lettre quelques mois plus tard pour bien être certain que les frais de transports seront pris en charge par la commune.

On remarque également que l'emplacement du monument dans l'Eglise est reconnu emplacement public et non uniquement religieux par le préfet dans une lettre du 7 juillet 1920 permettant ainsi d'obtenir les subventions de l'Etat. Toutefois, l'Etat étant laïc, l'inscription « priez pour eux » n'est possible que parce que nous nous trouvons dans une enceinte religieuse.

En France, au cours de cette terrible guerre, sur les 8 millions de mobilisés que la France envoya combattre (pour une population de 40 millions d'habitants), 3 millions revinrent plus ou moins sévèrement blessés (du bras cassé, aux poumons dévastés par les gaz « Moutarde », en passant par la jambe amputée, sans parler des effets psychologiques d'un conflit d'une violence alors inégalée), et 1,4 million ne revirent jamais leur foyer. Aux Nonières, ils furent 36 à ne pas revenir. Souvenons-nous-en.

*Astier Louis*

*Chareyron Marius*

*Aunave Denis*

*Charrel Denis*

*Béal Henri*

*Chervain François*

*Beaujeu Emile*

*Debard Marius*

*Blache Albert*

*Debard Rémy*

*Blanc Eugène*

*Delavis Lucien*

*Blanc Rémy*

*Demard Marius*

*Clair Victorin*

*Deyres Henri*

*Chareyron Louis*

*Dupré Elie*

*Chareyron Louis*

*Fayard Daniel*

*Fustier Emile*

*Palix Frédéric*

*Lacour Clément*

*Riffard Gabriel*

*Martin Joseph*

*Robert André*

*Mourier Elie*

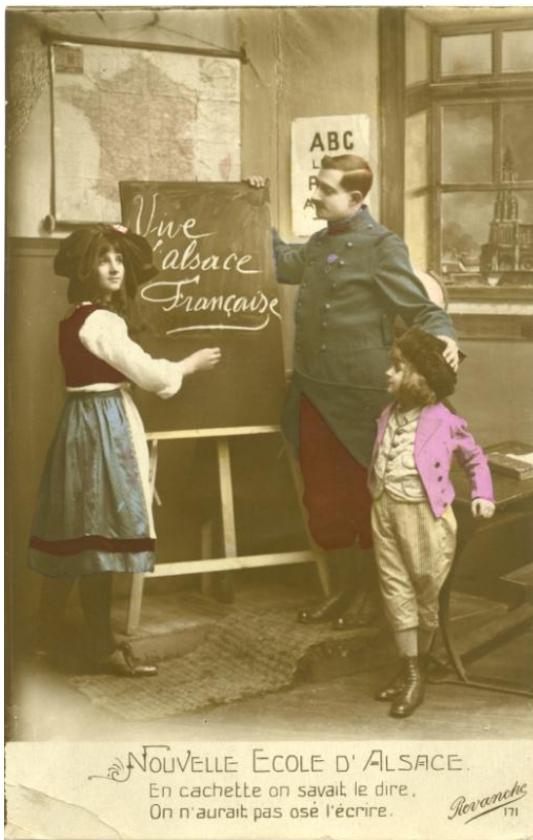
*Surel Marius*

*Muniot Auguste*

*Teysseire Régis*

*Pabion Louis*

*Vierne Henri*



« L'heure s'est assombrie et pourtant cette parole juste et claire met comme une lueur sur ceux qui sont ici, à attendre, depuis ce matin, et depuis des mois.

Ils sont des hommes, des bonshommes quelconques arrachés brusquement à la vie. Comme des hommes quelconques pris dans la masse, ils sont ignorants, peu emballés, à vue bornée, pleins d'un gros bon sens, qui, parfois, déraisonne ; enclins à se laisser conduire et à faire ce qu'on leur dit de faire, résistants à la peine, capables de souffrir longtemps.

Ce sont de simples hommes qu'on a simplifiés encore, et dont, par la force des choses, les seuls instincts primordiaux s'accroissent : instinct de la conservation, égoïsme, espoir tenace

de survivre toujours, joie de manger, de boire et de dormir.

Par intermittences, des cris d'humanité, des frissons profonds, sortent du noir et du silence de leurs grandes âmes humaines. »

Henri BARBUSSE, *Le Feu*, 1915

Un article long, c'est certain, mais il reste encore énormément de choses à dire. A l'année prochaine donc.

Lucas Teysseire.